



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **vendredi 27 septembre 2013** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	19/09/2013
Affichage	19/09/2013

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

THEME :

AFFAIRES SCOLAIRES 1.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DE BRIANÇON / CONSEIL GÉNÉRAL 05 POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES 2013/2014.

Etaient Présents : DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PROREL Alain, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

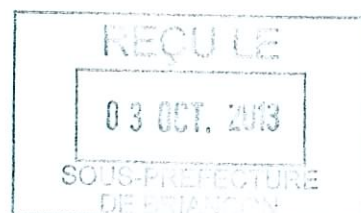
Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à FROMM Gérard.
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.
PEYTHIEU Eric pouvoir à DAVANTURE Bruno.
RAPANOEL Séverine pouvoir à MARCHELLO Marie.
FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe.
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, PONSART Marie-Hélène, PEYTHIEU Eric, RAPANOEL Séverine, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Francine DAERDEN.

Pour répondre aux demandes de parents d'élèves collégiens et lycéens résidents sur les hameaux de Fontchristianne et Malafosse, dont les dessertes du transport urbain briançonnais (TUB) ne correspondent pas aux horaires de rentrées et sorties des établissements scolaires, mais aussi dans un souci écologique (limitation de la circulation) et économique, il a été décidé de mutualiser les moyens de transports scolaires organisés par le Conseil Général et la commune.

La commune s'engage à assurer le transport les mercredis matin des enfants de la commune de Puy-Saint-André scolarisés sur les écoles de Pont de Cervières, Oronce Fine et Saint-Blaise, en contrepartie, le Conseil Général assure quotidiennement le transport des collégiens et lycéens de Fontchristianne et Malafosse.

Ce partenariat, à titre gratuit, vaut pour l'année scolaire 2013-2014.


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :


- D'approuver la convention ci-après annexée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, ladite convention, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 02 OCT. 2013

PUBLIÉ LE 02 OCT. 2013

NOTIFIÉ LE 04 OCT. 2013

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre la Ville de Briançon et le Conseil Général des Hautes-Alpes pour les transports scolaires 2013-2014

Entre les soussignés :

La Ville de Briançon représentée par son Maire en exercice, dûment habilité en vertu d'une délibération n°DEL 2013.09.27/XXX en date du 27 septembre 2013,

Et

Le Département des Hautes Alpes représenté par son Président en exercice, Monsieur Jean-Yves DUSSEY, dûment habilité en vertu d'une délibération de la commission permanente en date du 13 décembre 2011.

Préambule

La ville de Briançon est responsable de l'organisation des transports publics à l'intérieur de son périmètre de transport urbain (PTU) et le Conseil Général des Hautes Alpes est responsable de l'organisation des transports publics en interurbains. Afin d'optimiser l'organisation des transports scolaires les deux entités ont décidé pour l'année 2013-2014 de mutualiser leurs moyens sur certaines dessertes des établissements scolaires de la ville de Briançon.

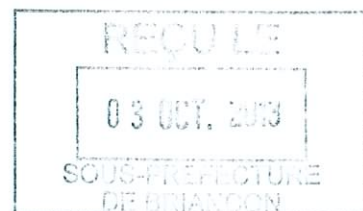
Il est convenu comme suit :

Article 1 – Objet de la convention

Cette convention est établie à titre expérimental pour une durée d'un an. Elle définit l'engagement de chacune des parties

Article 2 – Engagement de la ville de Briançon

La ville de Briançon s'engage à prendre en charge le transport des enfants de la commune de Puy Saint André scolarisés dans les écoles de Saint Blaise ,Pont de Cervières et Oronce Fine tous les mercredis matin aller/retour de l'année scolaire 2013/2014. La fiche horaire de ce service est jointe en annexe de la présente convention.



Article 3 – Engagement du Conseil général des Hautes-Alpes

Le Conseil Général des Hautes-Alpes s'engage à prendre en charge dans la limite des places disponibles le transport des collégiens et lycéens des hameaux de Fontchristianne et Malafosse respectivement sur les lignes de Cervières/Briançon et Montgenèvre/Briançon.

Cette prise en charge sera quotidienne pendant l'année scolaire 2013/2014. Ces élèves devront être en possession d'une carte de transport délivrée par le Conseil général des Hautes-Alpes pour bénéficier de ce service.

Les fiches horaires des services concernés sont jointes en annexe de la présente convention.

Article 4 – Financement

Aucune participation financière n'est engagée dans ce partenariat entre les deux collectivités

Article 5 – Durée

La présente convention est applicable pendant l'année scolaire 2013/2014.

Article 6 – Litiges

En cas de litige provenant de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable.

A défaut d'accord amiable, la partie la plus diligente saisira la juridiction compétente.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Gap, le

Pour le Département,
Le Président du Conseil Général

Pour la Ville de Briançon
Le Maire

Jean-Yves DUSSERRE

Gérard FROMM

LOT N° 5 : ST BLAISE - PARKING MJC

Groupes scolaires concernés : Oronce Fine et Pont de Cervières.

Distance du trajet :

Aller **4 km 400** : Puy St André Transformateur —► Parking MJC.

Retour **4 km 400** : Parking MJC —► Puy St André Transformateur.

ARRETS	MATIN <i>le mercredi</i>
Puy Saint André Transformateur	8H00 - 12H18
Puy Saint André - Pierre Feu Champ Guy	8H02 - 12H16
Puy Saint André - Pierre Feu la Fontaine	8H04 - 12H14
Puy Saint André - Pierre Feu Cimetière	8H06 - 12H12
Puy Saint André - Pierre Feu Sous Gouthaud	8H08 - 12H10
Saint-Blaise	8H10 - 12H01
Chamandrin	8H12 - 12H00
Les Preyts	8H18 - 11H57
Rond Point F.Geors (Pont de Cervières)	8H20 - 11H53
Parking MJC (Oronce Fine)	8H25 - 11H50

Jours de fonctionnement : seulement les mercredis soit 36 jours pour l'année scolaire 2013/2014.

